



Namur, le 24 mai 2001

Commission Technique FWCP **Temploux le 24 mai 2001**

Début : 20h15

Fin : 22h30

Présents : B. GILLAIN — M. HOEX— Y. CORBEEL - F. DEGEN- A. DONY

Excusés : PH. WEUTENS-R. WAUTHY

Dernières décisions

1*On estime qu'un élève PAC a fini sa progression quand :

- il a réussi ses 7 niveaux ;
- il a effectué 10 sauts solo, dont un départ à 1500m ;
- il a passé le test figures associées et le test dérive.

2* Le port du casque, de la combinaison de saut , des chaussures et l'utilisation des voiles intermédiaires munies d'AAD sont obligatoires jusqu'au brevet FAI C, c'est-à-dire au moins 50 sauts .

3*Un élève désirant faire du VR doit impérativement faire une formation WARP

4*Pour faire du FREEFLY avec un autre para, il devra être titulaire du brevet WARP et avoir effectué une initiation FREEFLY avec un instructeur.

5*Pour être couvert par l'assurance du club, les instructeurs doivent avoir leur carnet d'instructeur en ordre (c'est-à-dire muni du dernier timbre) ; ceux qui ne seront pas en ordre le 10 juin 2001 ne pourront plus fonctionner en tant que tel.

6* A partir de 2002, pour accéder au cours instructeur PAC et TANDEM, les candidats devront avoir au moins 1000 sauts , être titulaire du brevet aide moniteur OA et transmettre leur demande à la commission technique qui décidera si le candidat peut accéder au cours.

7* Afin d'éviter les contestations dans le cadre de l'obtention des brevets PAC et TANDEM, une commission PAC et TANDEM pourra être créée en cas de litige.

HOEX Maurice
Secrétaire F.W.C.P.